

NOTRE MOT À DIRE



LE JOURNAL DE LA FEDERATION

FEETS

Équipement Environnement Transports Services

**BIENVENUE
EN RÉPUBLIQUE
IMPOPULAIRE
ET AUTORITAIRE
D'ABSURDISTAN :
2^E SAISON**



Sommaire

P.2 EDITO

P.4 Nettoyage Propreté

P.4 International

P.5 Prévention Sécurité

P.6 Fonction Publique

P.7 Transport Aérien

P.7 Transport Maritime

P.8 Résolution CNF
10 mai 2023

P.10 Affiches FO 1^{er} mai 2023



Édito

**IL Y A ENCORE UN
SYNDICALISME LIBRE,
INDÉPENDANT ET
DÉTERMINÉ QUI
CONTINUE À SE BATTRE**



PRÉVENTION SÉCURITÉ

**LA PRIORITÉ POUR
FO CONTINUE D'ÊTRE
L'AUGMENTATION
DES SALAIRES MINIMA
CONVENTIONNELS.**

BIENVENUE EN RÉPUBLIQUE IMPOPULAIRE ET AUTORITAIRE D'ABSURDISTAN : 2^E SAISON

◀◀ **ILS RÉUSSISSENT
À FAIRE DES
MÉGAPROFITS
PENDANT QUE LES
SALARIÉS N'ONT RIEN
ET QUE LES PLUS
PRÉCAIRES, CEUX AU
RSA, VONT DÉCOUVRIR
LES JOIES DU TRAVAIL
FORCÉ ...**

ÉDITO

Dans la République d'Absurdistan, il n'y a pas de Président mais un Méprisant de la République. Il a fait en sorte de se retrouver au second tour des élections, face aux descendants de la bête immonde, pour pouvoir se faire élire facilement ... mais, il n'arrive pas à avoir une majorité au parlement d'Absurdistan !

Cela n'empêche pas le Méprisant de la République de dire que tous ses concitoyens ont approuvé largement son « projet de vol » de plusieurs années de retraites. Le Méprisant de la République a toujours la bonne idée d'aller à l'étranger lorsque des millions de travailleurs sont dans la rue.

En réalité, son projet de faire mourir les salariés au travail avait comme seule motivation de « rassurer » les marchés financiers.

Le Gouvernement d'Absurdistan a donc imposé cette réforme contre l'ensemble des organisations syndicales, contre la majorité des salariés, en usant de tous les artifices de la Constitution ... mais la note de l'Absurdistan a quand même été baissée par une agence de notation.

Aujourd'hui, en République d'Absurdistan, il y a un grand danger pour la nation ... des gens avec des casseroles menacent la République !

Les Préfets d'Absurdistan prennent donc des arrêtés, la veille pour le lendemain, prétextant la menace terroriste pour interdire telle ou telle manifestation ... Le Préfet de Police de la capitale a même décidé d'interdire aux syndicats de distribuer des bouts de cartons rouges à des spectateurs d'un match de football.

Le gouvernement d'Absurdistan n'hésite d'ailleurs pas à menacer tous ceux qui portent un discours déplaisant ou encore à dissoudre les mouvements qu'il souhaite ... En Absurdistan, on n'hésite pas à faire des arrestations préventives, à envoyer des drones pour contrôler les foules ou encore, à envisager de

marquer des manifestants avec de l'ADN de synthèse. Par contre, en Absurdistan, des néo-nazis peuvent librement manifester... ils doivent être beaucoup moins dangereux pour la République que des personnes avec des casseroles ou des cartons rouges.

Dans la République d'Absurdistan, le gouvernement a toujours peur d'oublier le nom de son Pays, c'est pourquoi tout est renommé Absurdistan. Quelque chose ! Absurdistan Compétence, Absurdistan Travail, Santé Publique Absurdistan. Demain ... peut-être que tous les ministères seront renommés : Absurdistan Armées, Absurdistan Rééducation, Absurdistan Environnement ...

Enfin, en République d'Absurdistan, le patronat et le capital sont quand même heureux ! Ils réussissent à faire des mégaprofits pendant que les salariés n'ont rien et que les plus précaires, ceux au RSA, vont découvrir les joies du travail forcé ...

Heureusement, l'Absurdistan reste encore et pour le moment, la Patrie des « bons mots » ; il y a encore un syndicalisme libre, indépendant et déterminé qui continue à se battre et qui le montre toujours aujourd'hui et encore plus massivement le 6 juin prochain !



Zaïnîl NIZARALY
znizaraly@feetsfo.fr

L'ÉCHO DU ÇONNARD

Bramé par la ministre Pannier Runacher en marge d'un déplacement, interpellée par des manifestants contre la réforme des retraites : « Mon objectif et ma responsabilité c'est que mes enfants aient des retraites ».

Ces enfants qui se partagent déjà plus d'un million d'euros de patrimoine dans une société liée à l'exploitation des énergies fossiles et domiciliée dans un paradis fiscal...

Voilà tout le problème du gouvernement : la question des retraites et des deux années de travail supplémentaires imposées à tous les travailleurs, ça ne les concerne ni de près ni de loin.



FEETSFO.FR

FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES • FORCE OUVRIÈRE

Notre Mot A Dire n°185 - mai 2023

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris • Tél. : 01.44.83.86.20

Fax : 01.48.24.38.32 • Courriel : contact@feetsfo.fr • Site : www.feetsfo.fr

Directeur de la Publication : Zaïnîl NIZARALY • Rédaction : Étienne CASTILLO

Publication éditée par la FEETS FO • Impression FEETS FO au siège de la

Fédération • Publicité : au Journal • N° CPPAP : 0524 S 06882 • N° ISSN : 1263-5618

Dépôt légal : Mai 2023 • Prix à l'unité : 0,84 Euros • Abonn.t annuel : 10,06

Euros (12 numéros) • Abonn.t principal + supplément : 13,72 Euros

Abonn.t de soutien : 15,24 Euros

LE TWEET DU MOIS



FO Écologie Transports Logement
@EcologieFo

Follow

Déclaration commune préalable au CSA ministériel @Ecologie_Gouv sur les retraites: dialogue social glacial, instances gelées

<https://twitter.com/EcologieFo/status/1648269089029095425>



2:14 PM - 31 janv. 2023



FO VOUS DÉFEND

PRÉVENTION SÉCURITÉ

CLASSIFICATIONS / SALAIRES DES PROJETS D'ACCORDS LARGEMENT REFUSES FORCE OUVRIERE A DIT NON

Entamées il y a 3 ans, les négociations relatives aux classifications dans la branche de la prévention sécurité se sont terminées fin mars dernier.

Ces négociations ont abouti à deux projets: un projet "classifications" et un "grille des salaires minima conventionnels et salaires".

- Ces projets d'accords modifiaient totalement l'existant: les "métiers repères" disparaissaient pour être remplacés par des classes d'emploi au sein desquelles les agents pouvaient effectuer les emplois prévus dans cette classe, sans possibilité de refus. Cette possibilité pouvait notamment être mise en œuvre lors des reprises du personnel par l'employeur entrant ou sortant.

Polycompétences, polyactivité étaient au menu. Ces nouvelles possibilités issues de la volonté patronale, seraient venues s'ajouter aux autres contraintes déjà imposées aux salariés, comme la mobilité.

D'autres modifications étaient au programme:

- la prime d'ancienneté actuelle disparaissait: cette disparition devait servir à augmenter les salaires minima actuels et afficher ainsi une forte revalorisation. Cette revalorisation des minima conventionnels était donc pour les salariés avec ancienneté employés actuellement, en grande partie financée par eux-mêmes.

FORCE OUVRIERE dans ces négociations s'est toujours fermement opposée à cette remise en cause: ce n'est pas aux salariés actuellement en poste, travaillant depuis des années dans la sécurité de faire les frais du manque d'attractivité du métier.

Avec ce tour de passe-passe, les employeurs avaient à l'esprit d'attirer de nouveaux salariés en prenant dans la poche des salariés en poste;

- sous la pression des organisations syndicales, qui s'opposaient toutes à la suppression de la prime d'ancienneté, une nouvelle prime d'ancienneté était créée par les employeurs.

Il était prévu que cette nouvelle prime soit remise à zéro en cas de changement de statut (par exemple d'agent d'exploitation à agent de maîtrise).

Ses pourcentages n'avaient rien à voir avec ceux actuellement en vigueur (maximum possible proposé:

4% pour une ancienneté supérieure à 10 ans).

Cette disparition de la prime d'ancienneté répondait à la volonté patronale de supprimer une des inconnues lors des appels d'offre pour l'obtention des nouveaux contrats: le montant de l'ancienneté des salariés sur le site est inconnu des potentiels entrants et donc les cotations sont "à l'aveugle" ou basée sur des moyennes.... Avec leur proposition, le montant de l'ancienneté étant faible, le risque de sous-coter et donc de perdre de la marge bénéficiaire se retrouvait limité.

Des sujets n'apparaissent pas dans le projet: les classifications des métiers apparus depuis la signature du dernier accord ou existant depuis plus longtemps (préventeurs, hauts risque industriel ...), la classification des métiers "supports" et/ou d'encadrement (planification, formation ...). Ce n'est pas faute de l'avoir revendiqué.

Cet accord, comme ceux de 2006 et 2016, renvoyait ces sujets à des négociations ultérieures.....

Autre sujet absent, celui de la formation. A ce jour, il n'y a quasiment aucune formation obligatoire reconnue officiellement au niveau national pour travailler sur site (hors SSIAP – sécurité incendie et assistance à personnes - et sûreté aérienne et aéroportuaire).

Pour celles qui y sont inscrites, l'accord ne les rend pas obligatoire et ne prévoit pas une obligation de rémunération.

Dans la branche, FO a toujours revendiqué comme règle: un métier, une formation, un salaire. Ce n'était pas le cas.

A cet accord de classification était couplé un accord de salaires. La propagande sur

les réseaux sociaux de la principale organisation d'employeur, le GES, vantant les mérites de ces textes et le gain dont pouvaient être bénéficiaires les salariés, est allée bon train afin de tenter de peser sur les organisations syndicales, en ne mettant en avant que le volet salaires.

L'arbre des salaires cachait la forêt de la vie du contrat de travail et donc du salarié, de la polyactivité imposée, d'une grille de minima conventionnels plus réduite, de la remise en cause de la prime d'ancienneté, de la disparition des écarts entre les minima conventionnels notamment. Et cela bien sûr, était occulté.

L'inclusion du montant de la prime d'ancienneté était annonciateur d'un très envisageable blocage des salaires durant les prochaines années: ce n'est pas un procès d'intention mais du vécu. Cela s'est déjà passé.

Les employeurs, de quelle qu'organisation qu'ils soient (il y a quatre organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives), n'ont comme boussole salariale que le SMIC.

Il est à parier que tant que le SMIC n'aurait pas rattrapé le premier niveau de la première classe d'emploi, il n'y aurait pas eu d'augmentation de salaire et donc les salariés auraient perdu du pouvoir d'achat.

La FEETS FO n'a pas signé ces textes.

Fait relativement rare, ils ont fait l'unanimitécontre eux. Aucun syndicat n'a été signataire.

La priorité pour FO continue d'être l'augmentation des salaires minima conventionnels. Il y a urgence: depuis le 1er mai, avec la revalorisation du SMIC, ce n'est plus un mais deux coefficients qui sont dessous le SMIC.



Alain
abouteloux@feetsfo.fr



FONCTION PUBLIQUE

Salaires en berne, recrutements à la peine !

Défendre les effectifs de nos ministères et leurs missions de service public, c'est notre credo, c'est notre bataille à chaque présentation des projets de loi de Finances. Et autant dire que le challenge n'est pas aisé tant le périmètre de nos services et établissements ont été attaqués voire dépecés depuis une quinzaine d'années.

Mais ce combat nécessaire et incontournable n'est pas suffisant pour défendre le service public républicain, puisqu'une fois des effectifs acquis, le challenge suivant est de permettre de pourvoir les postes correspondants. Sachant que l'enjeu est d'autant plus prégnant que la pyramide des âges de nos ministères projette des départs en retraites massifs dans les 5 à 10 ans à venir.

L'État vient ainsi de prendre conscience, au travers du projet de loi de règlement du budget 2022, que la Fonction publique de l'Etat a perdu 5844 agents en 2022, alors même que la loi de finances 2022 prévoyait une stabilité, voire une (très) légère augmentation.

A entendre la cour des Comptes et certains ministres, l'emploi public manquerait d'attractivité...

Tu parles !!

Cela fait des décennies qu'au delà de quelques discours d'opportunité prononcés en soutien des agents publics dès lors qu'ils répondaient présent face à une crise, le politique ne fait que dénigrer le fonctionnaire et la soit-disant « lourdeur » du service public.

Alors pourquoi entrer dans la fonction publique ? Par conviction ?

Oui, une grande partie des fonctionnaires et agents publics s'engagent pour porter les valeurs du service public républicain et le sens d'enjeux collectifs inscrits dans le long terme.

Sauf que depuis des décennies, on subit une valse ininterrompue de réformes structurelles, d'abandon/transfert/privatisation de missions, perte d'emplois dégradant les conditions de travail. Bref, un chantier structuré pour dégoûter l'agent public de son engagement.

Pour la « sécurité de l'emploi » ?

Rappelons que si le fonctionnaire est titulaire de son grade, il n'est pas dépositaire de son poste (le droit du Travail étant plus protecteur en la matière). La loi dite de « Transformation de la Fonction Publique » de 2019 tend à précariser l'emploi public et à précariser la position administrative des agents dès lors que leur mission est privatisée. L'encouragement au départ « volontaire » est même devenu un credo.

Pour les salaires ?

En 20 ans, la valeur en euros constants du salaire indiciaire des fonctionnaires a perdu plus de 20 %, entraînant la paupérisation progressive de la Fonction Publique. L'agent de catégorie A d'aujourd'hui équivaut à la catégorie B d'hier, l'agent catégorie B d'aujourd'hui à la catégorie C d'hier...et l'agent de catégorie C d'aujourd'hui au smicard d'aujourd'hui !

Après dix ans de gel de la valeur du point d'indice qui a fait chuter drastiquement le pouvoir d'achat des fonctionnaires, les emplois publics offrent péniblement des salaires démarrant au Smic ou à peine au-dessus pour les trois catégories de fonctionnaires. Même la catégorie A, la plus élevée, démarre à peine 10% au-dessus du SMIC.

Sur le plan des carrières, même constat après l'application du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), rejeté par Force Ouvrière, qui a allongé la durée des carrières et ralenti considérablement les changements d'échelon.

Alors que l'inflation est repartie de plus belle fin 2021, et que les agents constataient dans les faits l'explosion de certains de leurs postes de dépense obligatoires (logement, énergie, transports), le gouvernement de fin de mandature Macron 1 a tenté d'éteindre le début d'incendie en bricolant un système permettant d'afficher qu'aucun fonctionnaire n'était rémunéré en dessous du SMIC, aboutissant au blocage du déroulement de carrière de la moitié de la catégorie C et du début de catégorie B.

L'affichage ne résistant pas à la réalité criante de l'inflation de 2022, le gouvernement Borne suite aux élections a bien été obligé de constater que ne pas toucher à la valeur du point d'indice amènerait à faire exploser le système...tous les fonctionnaires au même indice, l'indice « SMIC ».

D'où les annonces de début d'été mises en œuvre sur les paies de juillet 2022, et notamment l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice, et un premier aménagement de la grille de catégorie B.

La revalorisation de 3,5% du point d'indice mise en œuvre à compter de juillet 2022 n'est évidemment pas suffisante.

Nul besoin d'être mathématicien pour comprendre que 3,5% d'augmentation reste en dessous de l'inflation de 2022, sans compter le fait que celle-ci se poursuit en 2023.

Le ministre Stanislas Guérini, contraint de rémunérer les fonctionnaires au moins au niveau du Smic, vient d'annoncer sa décision de porter le minimum de traitement à l'indice majoré (IM) 353 à l'IM 361. Pour FO Fonction Publique, se contenter d'ajouter quelques points en bas de grille pour l'aligner sur le Smic est inacceptable.

C'est pourquoi, FO Fonction publique revendique une négociation immédiate permettant de maintenir le pouvoir d'achat de tous les agents et engager la compensation des pertes subies, depuis janvier 2000, par l'augmentation de la valeur du point d'indice, l'amélioration de la grille indiciaire ainsi que la revalorisation des pensions de retraite.

Pour FO, le Gouvernement doit prendre ses responsabilités s'il veut redonner de l'attractivité et du sens à l'emploi public. **Et les mots ne suffiront pas pour traiter les maux !**



Laurent
ljanvier@feetsfo.fr

TRANSPORT AÉRIEN

Négociations salariales de la branche du transport aérien : le compte n'y est pas !

Suite à l'augmentation automatique du SMIC au 1^{er} janvier 2023, des négociations salariales se sont tenues au sein des instances de la branche du transport aérien et se sont achevées mi-mars.

Après plusieurs semaines de négociations entre les organisations salariales et patronales de la branche, l'accord sur les salaires minima hiérarchiques finalement présenté par la partie patronale n'a incontestablement pas été satisfaisant au regard des exigences de la Fédération.

En effet, les revendications salariales de la Fédération ont été clairement exposées : un minimum de 6 % d'augmentation des salaires avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023 et 15 euros d'écart minimum entre les premiers coefficients. Ainsi, il a été proposé dans cet accord une première augmentation des salaires de la branche de 2 % au 1^{er} février 2023, puis une deuxième augmentation des salaires de 1,8 % au 1^{er} octobre de la même année.

En conséquence, du fait de ces propositions minimales, la grille se retrouvera à nouveau tassée avec la nouvelle augmentation du SMIC en mai 2023.

De plus, aucune clause de revoyure n'est notifiée dans cet accord. Par ailleurs, selon l'INSEE, sur l'année 2022, les prix à la consommation ont augmenté de +6 %, de l'énergie de +15 %, de l'alimentation de +12 %, des produits manufacturés de +4,6 %, ce qui est largement au-dessus des augmentations proposées.

Les salaires minima hiérarchiques concernent énormément de salariés de l'aérien qui appartiennent notamment à des entreprises sous-traitantes puisque dans ces entreprises les salaires sont circonscrits aux minima de branche.

De plus, le patronat du secteur se plaint régulièrement des problématiques d'attractivité des métiers et de conservation des personnels dans les entreprises. Or, les salaires de la branche sont indubitablement en décrochage et sont trop faibles au regard des contraintes et exigences du secteur, de l'expertise requise dans les multiples métiers de l'aérien mais aussi du coût de la vie.

Pour toutes ces raisons, la FEETS-FO a refusé de signer cet accord méprisant. Après les grèves de l'été 2022, le risque de contestations en 2023 est

toujours aussi grand. Les salariés du transport aérien exigent des salaires décents !



Michael
mdellis@feetsfo.fr



PORTS DE PLAISANCE

+9% en 6 mois

C'est l'augmentation de la grille de salaires des ports de plaisance, négociée entre septembre 2022 et avril 2023.

Cette augmentation est la conclusion d'un bras de fer de près d'un an engagé avec la fédération patronale, initialement fermée à toute négociation salariale.

Il aura fallu plusieurs courriers intersyndicaux, le dernier évoquant la piste d'un rattachement à la branche des ports de commerce (nouveau cas de fusion prévu en cas d'absence de négociations) pour contraindre les patrons à se mettre autour de la table avec des propositions concrètes et sérieuses.

Après une première négociation prévoyant 5% en octobre 2022, une nouvelle négociation s'est tenue en avril 2023, concluant à 4% d'augmentation.

Si cette revalorisation vient en compensation de l'inflation subie par les salariés, le nouvel enjeu pour la branche est son attractivité.

Avec des négociations minimum depuis plusieurs années, ce sont plusieurs échelons de la grille qui se sont vus rattrapés par le SMIC. Il est donc plus que nécessaire aujourd'hui d'engager un travail sur la grille pour proposer des salaires corrects dès le bas de grille.

Et pour conserver les salariés, il faudra restructurer la grille en corri-

geant le tassement qu'elle a subi, tout en proposant des modalités de travail plus adaptées aux besoins de conciliation entre vie privée et vie professionnelle (semaine de 4 jours, télétravail, etc.).

Plusieurs cycles de réunions sont prévus à ce sujet dès le second semestre 2023.



Étienne
ecastillo@feetsfo.fr



RÉSOLUTION D'ACTUALITÉ DU CONSEIL NATIONAL FÉDÉRAL DE LA FEETS-FO DU 10 MAI 2023

Le Conseil National Fédéral de la FEETS FO affirme toute sa détermination à poursuivre la lutte contre la réforme des retraites imposée par le recours aux articles 47-1 et 49-3 et promulguée le 14 avril 2023.

Le CNF salue l'immense mobilisation des salariés qui se sont dressés massivement contre cette réforme des retraites. Le CNF félicite les militants et salariés des secteurs de la fédération qui sont présents dans ce combat.

Le CNF rappelle que le système des retraites par répartition est financé par les cotisations sociales et qu'il est d'autant plus important de défendre le salaire différé.

Comme Force Ouvrière l'a toujours dénoncé, le CNF constate que l'étatisation de notre système de retraite ne sert qu'à spolier les salariés de leurs droits au profit des actionnaires et des employeurs.

L'argument gouvernemental relatif à un déficit durable a été contredit par de nombreux experts, y compris par le Conseil d'Orientation des Retraites (COR).

Le CNF dénonce une contre-réforme idéologique, sur pression de l'Union Européenne et motivée économiquement par la compensation de nouveaux cadeaux fiscaux faits aux entreprises et aux plus riches.

DANS CETTE CRISE DÉMOCRATIQUE, RESTONS NOUS-MÊME !

Le CNF dénonce et s'inquiète des méthodes employées par le gouvernement tout au long de la réforme :

- le mépris et la remise en cause de l'ensemble des organisations syndicales, représentantes des salariés,
- le recours généralisé à la peur et aux mensonges pour tenter de manipuler l'opinion publique,
- la diabolisation des contradicteurs,
- la stratégie de la tension et de la confrontation permanente,
- l'entrave et l'atteinte au droit de grève.

Ces méthodes, que les syndicats rencontrent de plus en plus fréquemment dans les entreprises et les administrations, détruisent toute possibilité de négociation et contraignent à la confrontation, parfois violente.

Le CNF réaffirme que l'organisation syndicale ne peut agir qu'en toute indépendance des partis politiques comme des institutions et ne saurait s'inscrire dans l'agenda de ces derniers.

L'échec des motions de censure et des deux demandes de Référendum d'Initiative Partagée (RIP) démontre que l'organisation syndicale ne doit compter que sur ses propres moyens d'action, en premier lieu la grève, pour aboutir dans les luttes qu'elle engage.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



LA MOBILISATION CONTINUE JUSQU'AU RETRAIT

Le CNF constate que les mobilisations à l'appel des organisations syndicales ont été massives et historiques, prouvant à la classe dirigeante la pertinence et la vitalité de l'action syndicale, ancrée dans les réalités des salariés qu'il représente.

Pour le CNF, cette réforme a provoqué une mobilisation sociale inédite dans le pays. Il est donc essentiel de maintenir cette dynamique contre cette réforme refusée par la population, quel que soit l'état d'avancement institutionnel.

Le CNF appelle à poursuivre en parallèle les actions, sous toute forme décidée collectivement dans l'entreprise ou l'administration, permettant d'agir sur le gouvernement, sur le système économique, sur le volet médiatique et cela jusqu'au retrait.

Le CNF appelle tous les syndicats et salariés des secteurs de la fédération à participer massivement à la prochaine journée intersyndicale de grève et manifestation contre la réforme des retraites le 6 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité



FEETS FO
Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris

✉ contact@feetsfo.fr

🌐 www.feetsfo.fr

☎ 01 44 83 86 20





AFFICHES FO 1^{ER} MAI 2023



ABLALBAB
BLABLABLA
ABLALBABL
BLABLAB |
ABLALBABL
BLABLABLA
ABLALBAB
BLABLABLA

**Ta réforme on n'en veut
toujours pas !
1^{er} mai : Manif massive !**



LE DESSIN DU MOIS



MICAËL

